

25 avr 2003 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 25 avril 2003](#)

Double imposition

Sur proposition de M. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur l'avant-projet de loi portant approbation de la Convention entre le Royaume de Belgique et la République de Pologne tendant à éviter la double imposition et à prévenir la fraude et l'évasion en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, et du Protocole, signés à Bruxelles le 20 août 2001.

Sur proposition de M. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur l'avant-projet de loi portant approbation de la Convention entre le Royaume de Belgique et la République de Pologne tendant à éviter la double imposition et à prévenir la fraude et l'évasion en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, et du Protocole, signés à Bruxelles le 20 août 2001.

L'avant-projet de loi sera présenté au Parlement pour assentiment.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe